

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le trente et un mars deux mil dix-huit s'est réuni à la Mairie le dix avril deux mil dix-huit à vingt heures, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MORANCAIS Alain, Maire,

**Étaient présents** : Messieurs Alain MORANCAIS, Fabien MAISONNEUVE, Jean-Philippe RENAUDIN, Jean-Luc HAUTEVILLE, Bertrand CREPEAU, Christian HURTELOUP, Maxime LEPLAT Mesdames Stéphanie CHAMAN, Isabelle CREACH, Françoise LEGRAND, Manuella HAMARD

**Absents excusés** : Monsieur Pierre GOUYÉ

**Absents non excusés** : Monsieur Fabien HUPENOIRE, Madame Pascale DRONNE

**Secrétaire de séance** : Madame Isabelle CREACH

---

Le conseil municipal approuve le compte rendu précédent à l'unanimité.

### **ZONAGE NATURA 2000**

Monsieur le Maire informe du changement de périmètre pour Natura 2000. La surface totale après modification sera de 4 642 hectares contre 4 715 hectares actuellement soit 73 hectares en moins. Monsieur le maire indique que le conseil municipal doit se prononcer sur ce changement.

Le conseil municipal accepte cette modification à l'unanimité.

### **RENOUVELLEMENT CONVENTION SEGILOG**

Monsieur le Maire informe que la convention SEGILOG arrive à expiration. Il est proposé de la renouveler pour une durée de 3 ans.

Les versements annuels seront de 2 097,00 € HT pour la cession du droit d'utilisation et 233,00 € HT pour la maintenance et la formation.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **VOTE DE LA FISCALITÉ LOCALE**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des bases d'imposition 2017 et de l'avis de Monsieur le Maire ne pas augmenter les taux, décide, avec 7 voix contre l'augmentation, 1 abstention, 3 voix pour, de ne pas augmenter les taux de fiscalité. Pour rappel :

- Taxe d'habitation : 14,63 %
- Taxe foncière bâti : 13,42 %
- Taxe foncière non bâti : 33,77 %

### **APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion 2017 du budget principal, établi par le receveur municipal, déclare que celui-ci n'appelle aucune observation ni réserve de sa part. Adopté à l'unanimité

### **AFFECTATION RESULTATS 2017 BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de 223 030,45 € se décomposant comme suit :

- a) Au titre des exercices antérieurs : + 186 782,80 €
- b) Au titre de l'exercice arrêté : + 36 247,65 €
- c) Soit un résultat à affecter : + 223 030,45 €

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

- a) Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser du compte administratif : - 27 583,91 €
- b) Solde des restes à réaliser : + 0 €

L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2017 soumise à votre approbation est donc la suivante : Besoin à couvrir : - 27 583,91 €, Solde : 195 446,54 €

Affectation à l'excédent de fonctionnement  
Reporté (ligne 002) : 195 446,54 €

Affectation du déficit investissement :  
Compte 001 : 27 583,91 €  
Compte 1068 : 27 583,91 €

### **VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2018**

Les membres du conseil municipal votent le budget primitif communal 2018, à savoir :

- Fonctionnement : 594 803,54 €
- Investissement : 356 273,91 €

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2018 à 9 voix pour, 1 abstention, 1 contre.

### **APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion 2017 du budget principal, établi par le receveur municipal, déclare que celui-ci n'appelle aucune observation ni réserve de sa part. Adopté à l'unanimité

### **AFFECTATION RESULTATS 2017 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le compte administratif 2017 du budget assainissement fait apparaître les résultats suivants :

- Section d'exploitation : + 24 781,42 €
- Section d'investissement : - 4 853,29 €

L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2017 soumise à votre approbation est donc la suivante : Besoin à couvrir : - 4 853,29 €, Solde : 19 928,13€

L'affectation est donc la suivante :

Au compte 001 : 4 853,29 €

Au compte 1068 : 4 853,29 €

Report en section d'exploitation R 002 : 19 928,13 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2017**

Les membres du conseil municipal, votent le budget primitif assainissement 2017, à savoir :

- Fonctionnement : 48 728,13 €
- Investissement : 48 381,42 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Un point est fait concernant la fibre optique et l'enfouissement réseau. Au total il y aura 224 prises pour un coût de 76 600€. Concernant l'enfouissement réseau prévu à Lavernat il faut envisager un coût de 120 000 subventionné à 70% soit une charge communale d'environ 36 000€ à laquelle il faut rajouter l'enfouissement des lignes téléphoniques 20 000€ également et après subvention 5 600€. En plus il y a l'éclairage public environ 20 000 €. Il y a une réflexion à mener sur l'éclairage public. Installation de la fibre prévue pour 2019. Le réseau appartiendra au département, il n'y aura pas de frais supplémentaire pour les usagers. Il faudra réfléchir si l'enfouissement du réseau doit être fait en même temps que la fibre.
- Monsieur le Maire indique qu'en septembre les compteurs Linky arriveront sur la commune.
- Monsieur Fabien MAISONNEUVE indique qu'une boîte à lire est installée sur la place de la mairie.
- Il est également donné les premières statistiques du site internet, il y a environ 45 visiteurs par jour.
- Messieurs Fabien MAISONNEUVE et Bertrand CREPEAU expliquent leur visite au Mené dans les Côtes-d'Armor. L'objectif de ce village est de devenir autonome en

énergie. Ils ont mis en place une huilerie, des chaufferies au bois pour alimenter les bâtiments privés et publics, une usine de méthanisation.

- Monsieur Bertrand CREPEAU indique la mise en place d'un marché tous les lundis matins. Les jeunes de l'association « Événement Jeune Lavernat » sont allés voir les commerçants ambulants pour les inviter à venir sur la combe. Il tient à souligner l'initiative.
- Madame Françoise LEGRAND a posé des questions concernant le SIVOS, Monsieur le Maire n'y a pas répondu directement et l'invite à se tourner vers Monsieur CHARBONNEAU, Maire de Montabon (Commune déléguée de Montval-Sur-Loir) qui est le président du SIVOS.

Clôture de la séance à 23h10

Prochain conseil municipal le mardi 15 mai à 20h30